

## **Mémoire relatif à la mise en œuvre du projet de valorisation du français en Asie du Sud-Est**

Le Ministre des Affaires étrangères de la République française, le Ministre de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports du Royaume du Cambodge, le Ministre de l'Éducation de la République Démocratique et Populaire du Laos, le Ministre de l'Éducation et de la Formation de la République Socialiste du Vietnam, la Ministre des Relations internationales du Gouvernement de la Communauté française de Belgique, la Ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie du Québec, l'Administrateur de l'Organisation Internationale de la Francophonie, le Recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie,

*Partageant* des valeurs et principes fondamentaux dans les domaines de la diversité culturelle et linguistique,

*Réaffirmant leur détermination* à promouvoir ces valeurs et principes dans les politiques éducatives et linguistiques de leurs Etats et gouvernements,

Conformément à la Déclaration de la Xe conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage (Ouagadougou, Burkina Faso, 26 et 27 novembre 2004) ainsi qu'à la Charte de la Francophonie (Antananarivo, Madagascar, 23 novembre 2005),

*Se réclamant* des liens historiques et culturels existant entre la Francophonie et les Etats qui en sont membres en Asie du Sud-Est,

*Affirmant leur intention* d'accorder un caractère prioritaire à la promotion de la diversité linguistique et culturelle en valorisant la langue française de façon à former le plus grand nombre de francophones qualifiés,

*Ayant pour objectif de renforcer* leur coopération en vue d'accroître l'efficacité des actions menées dans les domaines linguistiques et culturels au service de l'éducation, de la formation et de l'insertion professionnelle,

Solidaires de cet objectif, les signataires coordonnent leurs efforts dans une perspective régionale fondée sur des programmes nationaux (français langue vivante 1 et 2, dispositifs bilingues, filières universitaires francophones, formation initiale et continue des enseignants, appui aux ministères de l'éducation) en place dans les trois Etats d'Asie du Sud-Est ayant le français en partage et orientent leur soutien selon trois axes d'intervention :

- Sur les différentes modalités de l'enseignement du français ou en français,
  - en stabilisant l'enseignement bilingue et en renforçant l'appropriation en cours ;
  - en relançant le français LV1 et en développant le français LV2 ;
  - en renforçant l'enseignement du français et en français dans les établissements supérieurs.
- Sur les dispositifs de formation,
  - en confortant les dispositifs de formation initiale et continue des enseignants de français ou en français ;
  - en renforçant les dispositifs régionaux de recherche et de formation des formateurs.

- Sur les outils de valorisation,
  - en favorisant la régionalisation de filières universitaires (licences, mastères) ;
  - en accompagnant la mise en place de procédures d'évaluation d'habilitation et d'accréditation des diplômés ;
  - en organisant un plan de communication adapté aux différents publics ciblés.

**ont arrêté ce qui suit :**

### **Article 1**

1. Le projet de valorisation du français en Asie du Sud-Est, s'inscrit dans une perspective multilatérale et régionale, dans le prolongement des actions de coopération qui lui sont antérieures.

### **Article 2**

1. Le projet s'appuie sur les Comités nationaux de pilotage (CNP), instances de décision nationale.
2. L'instance de coordination régionale (CR) s'appuiera sur les plans d'action fournis par les CNP. Un groupe de suivi comprenant des représentants nationaux et des partenaires techniques et financiers (PTF) sera créé au sein de cette coordination.

### **Article 3**

1. Le Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports du Royaume du Cambodge, attaché à renforcer la qualité et à développer le système actuel pour assurer l'accès à tous les enfants d'âge scolaire dans le respect de la Constitution nationale et à considérer le secteur privé comme partenaire en faveur du développement de la formation des ressources humaines dans le nouveau contexte de la régionalisation et de la mondialisation, formule un plan national visant à promouvoir et à renforcer la qualité de l'enseignement du français et en français par le maintien et le renforcement du français dans l'ensemble des filières universitaires adossées à l'enseignement supérieur francophone, le renforcement de la formation de formateurs, le renforcement de l'enseignement du français dans l'enseignement secondaire, le développement de l'enseignement du français dans le primaire, le renforcement des activités régionales, et un renforcement institutionnel propre à soutenir une politique éducative appuyant l'enseignement des langues et l'insertion professionnelle.
2. Le Ministère de l'Éducation de la République Démocratique et Populaire du Laos inscrit son action dans le cadre du plan national 2003-2015 pour l'éducation pour tous en ce qui concerne l'amélioration de la qualité et de la pertinence des enseignements et dans le cadre du 6<sup>ème</sup> plan national 2006-2010 pour le développement socio-économique du Laos, s'agissant notamment de l'objectif principal de la politique éducative visant à développer les ressources humaines du pays. Il formule un plan national de renforcement ou de valorisation de l'enseignement du français, concernant la formation initiale, la formation continue, l'appui à l'enseignement des langues et à l'insertion professionnelle.

3. Le Ministère de l'Éducation et de la Formation (MEF) de la République Socialiste du Vietnam inscrit son action dans le cadre de sa nouvelle loi sur l'éducation (validée le 14 juin 2005) et du projet de restructuration de son système d'enseignement des langues étrangères dont l'objectif principal est de favoriser un environnement multilingue et multiculturel, qui permettra d'augmenter considérablement d'ici à l'an 2020 le nombre de jeunes qui puissent communiquer, étudier et travailler dans une langue étrangère.

Le MEF, au travers du projet de valorisation de la langue française au Vietnam, appuiera institutionnellement et techniquement la continuité, la qualité et la cohérence de l'ensemble des programmes d'enseignement du français dans le système éducatif, du primaire au supérieur. Il participera également au renforcement de la visibilité francophone pour une meilleure compétitivité de la langue française au Vietnam.

4. Le Ministère français des Affaires étrangères - Direction générale de la Coopération internationale et du Développement (DGCID) - s'attache à promouvoir la langue française et la diversité culturelle par le biais d'approches transversale et multipartenariale de la coopération.

Cette promotion du plurilinguisme passe par un soutien à la francophonie multilatérale et impose une action solidaire auprès de chacun des pays pour lesquels le français constitue un vecteur de développement et d'intégration régional. L'objectif vise à améliorer l'offre d'enseignement du français et en français ainsi qu'à accroître la demande en faveur de cette langue. L'action passe notamment par la promotion du plurilinguisme dans les systèmes éducatifs, le soutien aux sections et filières totalement ou partiellement francophones dans les écoles et universités étrangères, l'appui à la formation des professeurs de français, l'aide à la création de ressources pédagogiques modernes, l'introduction de certifications officielles de français et leur reconnaissance par les différents systèmes éducatifs, l'adaptation à la demande et aux besoins dans un contexte concurrentiel de marché des langues.

Le Ministère des Affaires étrangères mobilisera à cette fin son dispositif de coopération dans la sous-région en y dédiant tout particulièrement deux assistants techniques, l'un au Laos en position d'expert des dispositifs de formation, l'autre au Cambodge, en position de coordonnateur du projet à compter de septembre 2006. Une enveloppe de crédits d'intervention de 2, 4 millions d'euros sur trois ans, dont 240 000 euros dès 2006 sera allouée au projet.

5. Les États et gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) soulignent l'importance de développer un enseignement de qualité de la langue en partage afin de maintenir et de renforcer la diversité linguistique et culturelle. L'OIF apportera ainsi un soutien à la mise en place de dispositifs de formation continue des enseignants et formateurs. Elle favorisera également le développement de l'expertise régionale et le renforcement des capacités nationales, tout en veillant à la compatibilité de ces interventions avec l'appui accordé par ailleurs à l'élaboration des plans nationaux pour l'éducation. C'est dans ce cadre qu'elle met à la disposition du projet de valorisation en Asie du Sud-Est son Centre régional francophone pour l'Asie-Pacifique (CREFAP) dans ses compétences régionales et multilatérales au service de l'enseignement et de la formation de la langue française et en langue française et celles de l'ingénierie de formation. L'OIF dégagera à cet effet des moyens spécifiques qui s'élèveront à 720 000 euros, inscriptibles dans une programmation pluriannuelle pour la durée du mémorandum.
6. L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), conformément à l'avis de son conseil scientifique réuni le 12 mai 2006 à Montréal, validé par son conseil d'administration le 15 mai 2006, soutient le projet de valorisation du français en Asie du Sud-Est, par une contribution

qui s'inscrit dans le cadre de son mandat d'opérateur pour l'enseignement supérieur et la recherche, afin d'apporter une valeur ajoutée universitaire complémentaire des autres coopérations.

Les appuis de l'AUF sont apportés dans le respect des procédures de ses programmes, définies par ses instances.

Les trois axes d'intervention de la contribution de l'AUF visent :

- à valoriser l'appropriation de la langue française en appuyant la mobilisation d'un réseau de départements universitaires de français et de départements universitaires d'éducation,
- à accompagner les universités dans les processus de production et de diffusion des savoirs sur la langue,
- à mobiliser les savoirs universitaires et scientifiques en appui à des actions relevant de la compétence des autres partenaires.

Les actions de l'AUF concernent les domaines suivants :

- la formation initiale des enseignants et l'apprentissage du français à l'université, par un appui aux départements de français et aux filières universitaires,
- les formations supérieures spécialisées, en français, notamment par un renforcement des mobilités de niveau mastère et doctorat,
- la valorisation sociale de la langue française par la structuration de l'orientation professionnelle des apprenants francophones et la participation à la mise en place d'un portail de ressources francophones informatives et formatives.

7. Le gouvernement du Québec entend jouer un rôle important dans la diffusion du savoir en français, en particulier en soutenant les initiatives qui favorisent son enseignement dans le monde.

Conformément à une volonté exprimée dans sa politique internationale, le Québec souhaite poursuivre son engagement dans la promotion et le rayonnement de la langue française en Asie du Sud-Est en appuyant le projet Valofrase et en y consacrant la somme de 75 000 \$ canadiens par an pendant la durée du mémorandum. À cet égard, il contribuera, en partenariat avec la Centrale des syndicats du Québec, au développement de l'enseignement du français au Vietnam en soutenant plus particulièrement la formation des formateurs et des enseignants et, dans la mesure du possible, au Laos et au Cambodge.

Le gouvernement du Québec entend ainsi soutenir deux domaines prioritaires de son action en Francophonie, la langue française et l'éducation. Aussi, il s'assurera que ses efforts soient associés à ceux qui sont menés dans le cadre des programmes multilatéraux francophones et, en particulier, ceux de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF).

8. Le Gouvernement de la Communauté française de Belgique souscrit au projet de valorisation du français en Asie du Sud-est (VALOFRASE). Il s'engage à contribuer à sa mise en œuvre et ce, prioritairement au Vietnam. Dans toute la mesure du possible, il veillera à étendre le champ de ses interventions au Laos et au Cambodge. Son appui aux institutions de formation et d'expertise concernées sera précisé dans le cadre et en suite de la réunion de la commission mixte qu'il tiendra avec la République socialiste du Vietnam en novembre 2006.

Il veillera également à prendre part et à soutenir les actions qui seront entreprises dans le cadre des programmes multilatéraux francophones et notamment ceux de l'Organisation internationale de la Francophonie et de l'Agence universitaire de la Francophonie.

#### **Article 4**

Les bénéficiaires attendus du projet sont, au premier chef :

- les Ministères de l'Éducation de la zone francophone d'Asie du Sud-Est, dotés d'une politique linguistique et des outils institutionnels de pilotage des différents programmes à travers les administrations nationales pour le français dans toutes ses composantes. Ces programmes peuvent acquérir une visibilité accrue dans des institutions telles que la CONFEMEN ;
- les partenaires francophones associés à des actions clairement identifiées, notamment dans le domaine de la formation. Les dispositifs soutenus, la francophonie, et partant, la promotion du français, en seront renforcés ; par ailleurs, la visibilité du dispositif témoignera de son importance dans la zone, ce qui devrait accroître le poids des institutions parties prenantes au programme auprès des décideurs de leurs propres pays ;
- les universités, écoles et instituts en charge des filières universitaires francophones, de la formation initiale et continue des enseignants de français (sur ce volet : redéfinition, le cas échéant, des cursus et des référentiels de compétence en vue de leur adaptation et de leur modernisation, professionnalisation des plans de formation, avec une optique régionale en tant que de besoin) ;
- les établissements scolaires (privés comme publics, primaires, secondaires et universitaires) qui, grâce à l'enseignement du français, occuperont une position phare au sein des systèmes éducatifs nationaux, une logique concurrentielle étant à l'œuvre au sein des systèmes d'instruction publique ;
- les enseignants de français – toutes catégories confondues – par la valorisation de leur corps et d'un savoir-faire spécifique en matière d'enseignement d'une langue étrangère ;
- les élèves et leurs familles, convaincus que le continuum « primaire-secondaire-université-emploi » à travers les programmes et filières soutenus par les coopérations bilatérales et multilatérales constitue une garantie de qualité de la formation et une plus-value en terme d'intégration au marché de l'emploi, y compris sur le plan international.

#### **Article 5**

1. Ce mémorandum entrera en vigueur à la date de sa signature par l'ensemble des partenaires pour une durée de trois ans ;
2. Ce mémorandum ne pourra être modifié que par consentement mutuel ;

3. Les partenaires sont garants de la bonne gouvernance du projet en vue d'assurer les collaborations les plus efficaces, notamment par une ouverture du projet à des participations autres.

Fait à Paris, le 21 août 2006,

en huit (8) exemplaires en langue française,  
chacun des exemplaires faisant également foi

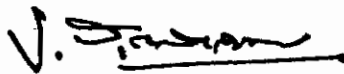
Le Ministre des Affaires étrangères de la République française,



Le Ministre de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports du Royaume du Cambodge,



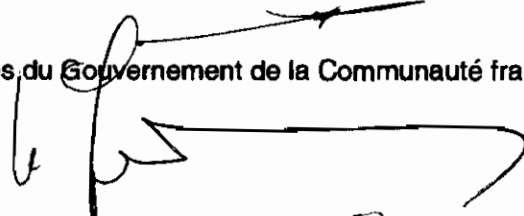
Le Ministre de l'Éducation de la République Démocratique et Populaire du Laos,



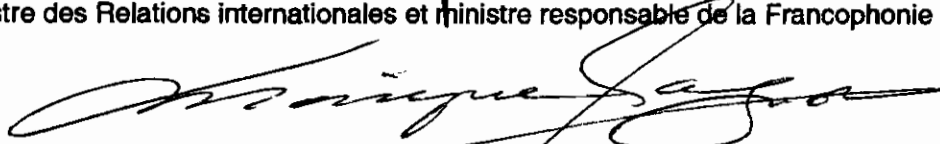
Le Ministre de l'Éducation et de la Formation de la République socialiste du Vietnam,



La Ministre des Relations internationales du Gouvernement de la Communauté française de Belgique,



La Ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie du Québec,

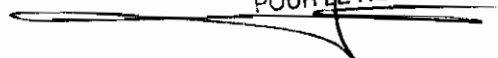


L'Administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie,



Le Recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie,

POUR LE RECTEUR ET PAR DÉLÉGATION



FRANÇOIS VIGNAUX  
DIRECTEUR DE CABINET